

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 16 janvier 2019 se tient à 19 h 30 à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière de janvier 2019 du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Jean Lavigne, maire suppléant	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, monsieur Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et de l'environnement est présent.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Mesdames Diane Turgeon, mairesse de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton ainsi que France Bisson, mairesse de la Municipalité de Saint-Sébastien sont absentes.

## 1.0

### QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

## 2.0

### ORDRE DU JOUR

Il est demandé que le point 10.1 PRÉSENTATION DU NOUVEAU RESPONSABLE DE POSTE DU GRANIT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC soit reporté, il ne sera donc pas traité.

Il est demandé d'ajouter au point 18.0 VARIA les points suivants :

- Forum de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM);
- Plantes envahissantes.

Il est demandé que le point PLANTES ENVAHISSANTES du point 18.0 VARIA soit traité après le point 8.2 OUVERTURE DE POSTE – AGENT À LA GESTION

## DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

**2019-01****ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT  
ORDRE DU JOUR**

- 1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 ORDRE DU JOUR
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4.0 SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
- 5.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 28 NOVEMBRE 2018 ET DU 12 DÉCEMBRE 2018
- 6.0 BONS COUPS
- 7.0 **AMÉNAGEMENT**
  - 7.1 DEMANDE D'APPUI, MUNICIPALITÉS DE NOTRE-DAME-DES-BOIS ET VAL-RACINE - DEMANDE DE REPRISE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DU CHEMIN FRANCEVILLE ET DE LA ROUTE CHESHAM
  - 7.2 CONFORMITÉ, DEMANDE DE REPRISE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DU CHEMIN FRANCEVILLE ET DE LA ROUTE CHESHAM, MUNICIPALITÉS DE NOTRE-DAME-DES-BOIS ET VAL-RACINE
  - 7.3 ENGAGEMENT – COORDONNATEUR DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE
- 8.0 **ENVIRONNEMENT**
  - 8.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
  - 8.2 OUVERTURE DE POSTE – AGENT À LA GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

**9.0 TRANSPORT**

- 9.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
- 9.2 RENCONTRE AVEC LE MTQ

**10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

- 10.1 PRÉSENTATION DU NOUVEAU RESPONSABLE DE POSTE DU GRANIT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
- 10.2 OUVERTURE DE POSTE – TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE

**11.0 SERVICE D'ÉVALUATION**

- 11.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION
- 11.2 OUVERTURE DE POSTE - VISITEURS

**12.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)**

- 12.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG
- 12.2 PROGRAMMATION PLAISIRS D'HIVER

**13.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

- 13.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ
- 13.2 PAGIEPS, ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ – INSTANCE DE CONCERTATION LOCALE
- 13.3 REGROUPEMENT DES HLM

**14.0 PROJETS SPÉCIFIQUES**

- 14.1 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2019
- 14.2 SUIVI PROJET DE CARACTÉRISATION INTERNET HAUTE VITESSE
- 14.3 CHAMBRE DE COMMERCE - DÉJEUNER DES ÉLUS SCOLAIRES ET MUNICIPAUX
- 14.4 ENGAGEMENT – GESTION DOCUMENTAIRE

**15.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 15.1 COMPTES À PAYER
- 15.2 REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018

- 15.3 LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR L'ANNÉE 2019
- 15.4 RÉPARTITION DES VOTES À LA TABLE DE LA MRC POUR 2019
- 15.5 LISTE DES TARIFS POUR DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR LA MRC POUR L'ANNÉE 2019
- 15.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-16 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC
- 15.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-17 RELATIF AU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS DE LA MRC DU GRANIT
- 15.8 MODIFICATION DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ – FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE REPAS
- 15.9 ADOPTION, RÈGLEMENTS DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS DE L'ANNÉE 2019
- ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2019
  - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2019
  - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2019
  - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2019
  - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2019
  - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2019

- ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2019
- 15.10 NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMODEMENT – LOI 62 FAVORISANT LE RESPECT DE LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE L'ÉTAT ET VISANT NOTAMMENT À ENCADRER LES DEMANDES D'ACCOMODEMENTS POUR UN MOTIF RELIGIEUX DANS CERTAINS ORGANISMES
- 15.11 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-RACINE – NOMINATION RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMODEMENT (LOI 62) À LA MRC POUR L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE
- 15.12 REMPLACEMENT DE MEMBRES - DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA MRC
- 15.13 DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2019
- 16.0 **RAPPORT D'ACTIVITÉS**
  - Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic
  - Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac
  - Table des MRC de l'Estrie
  - Ressourcerie du Granit
  - Centre Universitaire des Appalaches
  - Comité d'action pour la lutte à la pollution lumineuse
  - Comité voie de contournement
- 17.0 **PROJET ÉOLIEN**
  - 17.1 PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI
- 18.0 **VARIA**
  - Forum de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM);
  - Plantes envahissantes.
- 19.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 20.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

3.0

---

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

## 4.0

---

**SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER****SUIVI DES RÉUNIONS**➤ **Luc Berthold, député Mégantic-L'Érable**

- Copie de sa lettre adressée au Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique concernant les graves problèmes liés à la couverture cellulaire de certaines municipalités de notre MRC.
- Copie de sa lettre adressée au Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique concernant la qualité et l'accessibilité des services internet offerts aux collectivités rurales.
- Copie de sa lettre adressée au Ministre des Transports concernant le projet de l'institut en culture industrielle Mégantic. Souligne la grande importance de ce projet pour la région.
- Copie de sa lettre adressée au Ministre des Transports concernant la résolution de la municipalité de Nantes qui demande d'évaluer un nouveau tracé de la voie de contournement ferroviaire à l'intérieur de ses limites territoriales.
- Copie de sa lettre adressée au Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités concernant les délais de traitement des demandes de subventions. Les maires déplorent la complexité des formulaires de demandes de subventions ainsi que les délais de traitement.

➤ **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

- Approbation du règlement 2018-14 par lequel le conseil décrète un emprunt de 360 000 \$.
- Réception du premier versement de la subvention, pour un projet d'études préliminaires d'accès à la technologie numérique et de téléphonie cellulaire, au montant de 73 730 \$.

**SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)**➤ **MRC du Granit**

- Le Fonds culturel de la MRC du Granit vise à soutenir les initiatives de développement du milieu de la MRC du Granit ; présentation des artistes qui ont reçu l'appui du Fonds en 2018.
- Offre d'emploi ; la MRC du Granit est à la recherche d'un technicien en prévention incendie.
- Je fais un suivi aux maires en lien avec la demande, en juillet dernier, d'analyser le fait que la MRC utilise des distributrices/refroidisseurs d'eau. J'informe les maires qu'après analyse d'autres possibilités et validation auprès des membres du comité administratif, il est convenu de maintenir les distributrices/refroidisseurs d'eau.

➤ **SDEG**

- Communiqué de presse concernant la mission économique organisée par la SDEG en partenariat avec la Maison des Régions et la Ville de Montréal, qui a rassemblé, le 6 décembre dernier, 20 représentants de la MRC du Granit, dont 8 entreprises, pour prendre part à différentes activités de réseautage.

**COURRIER**➤ **Conseil Sport et Loisir de l'Estrie**

- Entente de partenariat 2019 – 2021 à adopter et à signer afin d'engager une ressource professionnelle en loisir.

- **Direction des parcs nationaux**
  - Fichiers numériques, la description technique et le plan des nouvelles limites du Parc National du Mont-Mégantic.
- **Écho de Frontenac**
  - Suzanne Poulin, directrice, est heureuse de la décision du conseil des maires de réinvestir le montant économisé, suite à la Loi 122, dans la parution de promotion de nos services.
- **Éco entreprises Québec**
  - Rappelle qu'il finance 100 % des coûts nets efficaces et performants de la collecte sélective. En début d'année, nous recevrons la compensation 2018 pour ce service, elle sera versée par l'intermédiaire de la société d'État RECYC-QUÉBEC et provient de la contribution des quelques 3 400 entreprises qu'il représente.
- **FQM**
  - Annonce que le gouvernement du Québec versera une contribution financière de 33 M\$ pour limiter à un maximum de 3,13 % la hausse de la contribution financière pour les services de la Sûreté du Québec.
- **LEED Canada**
  - Réception des éléments finaux (plaque et certificat), dans le dossier de certification NC v2009 de l'édifice de la MRC du Granit.
- **Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**
  - La performance des municipalités de notre MRC relativement à la gestion des matières résiduelles a valu en 2018 des subventions totalisant 202 697.21 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.
- **Ministère de la Sécurité publique**
  - Analyse suite au dépôt de notre rapport d'activité de l'année 2017 en sécurité incendie. Souligne nos efforts pour réaliser les objectifs de prévention déterminés au schéma. Il nous rappelle l'importance de respecter la force de frappe déterminée au schéma et de maintenir le déploiement de l'entraide automatique lorsque l'intervention le nécessite.
- **MRC des Appalaches**
  - Règlement no. 183 *modifiant le schéma d'aménagement révisé no. 75 afin de modifier les limites des périmètres d'urbanisation de Saint-Joseph-de-Coleraine et d'abroger le texte du chapitre 7 du document complémentaire.*
- **MRC de Beauce-Sartigan**
  - Documents relatifs à l'entrée en vigueur du règlement 2001-71-33 ; *afin de modifier les limites du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth et afin d'autoriser une dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable, sur le territoire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce.* Documents relatifs à l'entrée en vigueur du règlement 2001-71-34 ; *afin de modifier les limites du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Martin et d'autoriser les logements bi générationnels dans la zone agricole permanente.*
  - Documents relatifs au projet de règlement 2001-71-35 ; *afin de créer une affectation de conservation et de modifier les dispositions relatives au morcellement de l'emprise ferroviaire dans les subdivisions Tring et Chaudière.*
- **MRC du Haut-Saint-François**
  - Copie certifiée conforme du règlement no 466-18 ; *règlement de contrôle intérimaire relatif aux conditions d'implantation résidentielle dans la zone agricole permanente suite à la révision de l'article 59 (LPTAA), adopté par la résolution n° 2018-11-9171.*
  - Copie certifiée conforme du règlement no 467-18 ; *règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin de modifier les politiques d'implantation résidentielle dans la zone agricole permanente suite à la révision de l'article 59 (LPTAA), adopté par la résolution n° 2018-11-9172.*
  - Résolution no. 2018-280 ; demande au Directeur général des élections du Québec de développer et d'offrir dès 2021 des activités de formation

adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités locales ; QUE lesdites activités de formation soient dispensées dans les MRC qui procèdent à l'élection du préfet au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

➤ **MRC Val Saint-François**

- Lettre d'appui à la réalisation d'un projet sur le développement et le soutien d'une coopérative acéricole visant la mise en marché d'un sirop d'érable « certifié » authentique à saveur exceptionnelle.

➤ **Municipalité du Canton de Lingwick**

- Résolution no. 2018-280 ; demande au Directeur général des élections du Québec de développer et d'offrir dès 2021 des activités de formation adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités locales ; QUE lesdites activités de formation soient dispensées dans les MRC qui procèdent à l'élection du préfet au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

➤ **Municipalité de Lambton**

- Résolution no. 18-12-362 ; le Conseil de la municipalité demande à la MRC de préparer la documentation nécessaire au processus de modification afin de modifier les normes applicables aux roulottes dans le règlement de zonage 09-345.
- Résolution no. 18-12-369 adoptant le Règlement no. 18-475 concernant la prévention des incendies et la sécurité des occupants.

➤ **Municipalité de Nantes**

- Résolution no. 18-09-171 ; refuse le tracé, concernant la voie de contournement, pour son secteur et demande aux Gouvernements fédéraux et provinciaux de revoir la demande de variante proposée au nord où seulement 4 résidences seraient à moins de 500 mètres et socialement plus acceptable par la population.

➤ **Municipalité de Newport**

- Résolution no. 2018-118 ; demande au Directeur général des élections du Québec de développer et d'offrir dès 2021 des activités de formation adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités locales ; QUE lesdites activités de formation soient dispensées dans les MRC qui procèdent à l'élection du préfet au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

➤ **Municipalité de Piopolis**

- Demande d'avis de conformité du règlement no. 2018-05, résolution et copie du Règlement afin de *créer la zone A-7, d'y autoriser l'usage commerce en lien avec les activités agricoles et d'autoriser la garde de poules.*

➤ **Municipalité de Val-Racine**

- Résolution no. 2018-445 ; demande à la MRC du Granit d'évaluer la possibilité qu'un de ses employés devienne le répondant en accommodement pour l'ensemble des municipalités de la MRC.
- Résolution no. 2018-428 ; n'adopte pas le règlement uniformisé proposé par la Sûreté du Québec et la MRC concernant la consommation du cannabis.

➤ **Service Canada**

- Calendrier des présentations webinaires et inscription au Programme Emplois d'été Canada.

➤ **Société d'habitation du Québec**

- Lettres patentes pour que soit constitué, conformément à la Loi sur la Société d'habitation du Québec, un office municipal d'habitation sous le nom de : « Office municipal d'habitation du Granit ».

➤ **Ville de Lac-Mégantic**

- Copie certifiée conforme du règlement no. 1817 *modifiant le Règlement de zonage no. 1324 relativement au micro réseau, à la reconversion de l'ancienne scierie de Billots Sélect, au développement Horizon sur le Lac,*



*aux enseignes numériques et à la modification de la zone M-320 – Aux fins d’approbation.*

- Résolution no. 18-475 et no. 18-476 ainsi que les demandes d’aide financière offertes, volet 1 et volet 2, adressées à l’Agence municipale 9-1-1 du Québec.
- Copie certifiée conforme du règlement no. 1833 *modifiant le Règlement de zonage no. 1324 concernant les résidences touristiques, le Développement du Versant, la cour à bois de l’ancienne usine de Billots Sélect, l’usage communautaire dans la zone R-316 et le tableau d’utilisation des cours.*

## REVUES

- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique du réseau d’information municipale
- Bulletin électronique de l’UMQ
- Écho de Frontenac
- Le Cantonnier
- Info Express – Amélioration de l’habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d’Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Développement durable
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Quorum
- VVS Express

Des questions sont posées en lien avec un élément du courrier.

### 5.0

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 28 NOVEMBRE 2018 ET DU 12 DÉCEMBRE 2018

#### 2019-02

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 28 NOVEMBRE 2018 ET DU 12 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les procès-verbaux des séances du 28 novembre 2018 et du 12 décembre 2018 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

### 6.0

BONS COUPS

Monsieur Peter Manning, maire de la Municipalité de Piopolis, souligne le fait que la ferme du Vieux village, propriété de Florent, Vicky et Bianca Foley, a remporté leur 12<sup>e</sup> bannière consécutive du premier prix de l’éleveur, de l’exposant et du grand champion pour leur élevage de vaches Ayrshire, et ce, lors de la Royal Winter Fair 2018 à Toronto.

**2019-03****MOTION DE FÉLICITATIONS – FERME DU VIEUX VILLAGE DE PIOPOLIS, 12<sup>E</sup> BANNIÈRE CONSÉCUTIVE À LA ROYAL WINTER FAIR 2018 POUR LEUR ÉLEVAGE DE VACHES AYRSHIRE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit félicite les propriétaires de la ferme du Vieux village de Piopolis, soit monsieur Florent et mesdames Vicky et Bianca Foley, pour avoir reçu la 12<sup>e</sup> bannière consécutive du premier prix de l'éleveur, de l'exposant et du grand champion pour leur élevage de vaches Ayrshire, et ce, lors de la Royal Winter Fair 2018 à Toronto en décembre dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Jean-Marc Grondin, maire de la Municipalité de Audet, souligne le projet d'un nouveau parc école. Ce dernier déjà muni d'un cocarium (potager) en fera un concept unique en Estrie.

7.0	AMÉNAGEMENT
-----	-------------

## 7.1

DEMANDE D'APPUI, MUNICIPALITÉS DE NOTRE-DAME-DES-BOIS ET VAL-RACINE - DEMANDE DE REPRISE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DU CHEMIN FRANCEVILLE ET DE LA ROUTE CHESHAM

## 7.2

CONFORMITÉ, DEMANDE DE REPRISE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DU CHEMIN FRANCEVILLE ET DE LA ROUTE CHESHAM, MUNICIPALITÉS DE NOTRE-DAME-DES-BOIS ET VAL-RACINE

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, les résolutions des municipalités de Notre-Dame-des-Bois et Val-Racine demandant à la MRC d'appuyer leur demande auprès du ministère des Transports que ce dernier gère et entretienne dorénavant le chemin Franceville et la route Chesham.

**2019-04****CONFORMITÉ, DEMANDE DE REPRISE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DU CHEMIN FRANCEVILLE ET DE LA ROUTE CHESHAM, MUNICIPALITÉS DE NOTRE-DAME-DES-BOIS ET VAL-RACINE**

ATTENDU QUE le chemin de Franceville se situe dans les municipalités de Hampden, MRC du Haut-Saint-François, et de Val-Racine, MRC du Granit;

ATTENDU QUE l'entretien du chemin de Franceville est de responsabilité municipale;

ATTENDU QUE le chemin de Chesham se situe dans les municipalités de Val-Racine et de Notre-Dame-des-Bois, dans la MRC du Granit;

ATTENDU QUE l'entretien du chemin de Chesham est de responsabilité municipale;

ATTENDU QUE l'entretien de ces chemins représente une lourde charge fiscale pour les municipalités de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE ces chemins sont les accès menant aux deux sections du Parc national du Mont-Mégantic, à savoir le secteur de l'Observatoire et celui de Franceville, et que par conséquent, ils représentent un nerf essentiel au développement et à l'attraction récréotouristique de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE le parc enregistre plus de 100 000 jours/visites par année et que l'achalandage est en augmentation continue;

ATTENDU QUE cet achalandage accentue la pression sur les chemins Franceville et Chesham;

ATTENDU QUE les chemins sont actuellement en bon état en raison des investissements des municipalités de Val-Racine et de Notre-Dame-des-Bois;

ATTENDU QUE d'autres investissements seront nécessaires dans les prochaines années afin de maintenir le bon état pour permettre un accès sécuritaire aux installations du parc;

ATTENDU QUE la situation actuelle implique que les municipalités de Val-Racine et de Notre-Dame-des-Bois devront en assumer les coûts;

ATTENDU QUE dans son schéma d'aménagement, la MRC du Granit reconnaît, à l'article 13.5, que ces chemins sont d'intérêt régional en raison de leur importance pour le développement récréotouristique;

ATTENDU QUE les municipalités de Val-Racine et de Notre-Dame-des-Bois désirent que le ministère des Transports du Québec assume l'entretien de ces chemins;

ATTENDU QU'une demande en ce sens sera déposée au ministère prochainement par lesdites municipalités;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit reconnaît la conformité envers son schéma d'aménagement révisé de la demande de reprise, par le ministère des Transports du Québec, des chemins Chesham et Franceville, lesquels sont inclus dans les municipalités de Val-Racine et Notre-Dame-des-Bois.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la demande de reprise des chemins Chesham et Franceville par le ministère des Transports du Québec, lesquels sont inclus dans les municipalités de Val-Racine et Notre-Dame-des-Bois.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée aux Municipalités de Val-Racine et Notre-Dame-des-Bois afin que ces dernières puissent la transmettre au ministère des Transports du Québec, ainsi qu'au député de Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 7.3

#### ENGAGEMENT – COORDONNATEUR DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Des discussions ont lieu au sujet de la procédure de recrutement et d'engagement

de personnel. La MRC du Granit n'ayant pas de Politique de recrutement et d'engagement, monsieur Denis Lalumière, maire de la Municipalité de Stratford, souligne qu'il aurait été préférable qu'une démarche de concours publics avec un processus d'entrevues ait été privilégiée. Il est convenu que la MRC élabore une Politique de recrutement et d'engagement.

## **2019-05**

### **ENGAGEMENT – COORDONNATEUR DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a élaboré et adopté, en 2018, un Plan de développement de la zone agricole;

ATTENDU QUE les actions ciblées dans ce dernier doivent être mises en place;

ATTENDU QUE le PDZA de la MRC du Granit a été élaboré par monsieur Jean-Pierre Bellegarde;

ATTENDU QUE monsieur Bellegarde comptait plus de 20 (vingt) années d'expérience dans un domaine connexe et que sa candidature s'est avérée comme étant la plus compétente en regard du mandat à lui confier;

ATTENDU QUE monsieur Bellegarde a travaillé comme contractuel à la MRC du Granit depuis les 18 derniers mois;

ATTENDU QUE monsieur Bellegarde a une grande connaissance du milieu et des enjeux en lien avec le PDZA;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires engage monsieur Jean-Pierre Bellegarde à raison de 4 jours par semaine à titre de coordonnateur du PDZA, et ce, à compter du 6 janvier 2019.

QUE son salaire soit celui de la classe D prévu à la grille salariale et progresse selon les conditions du manuel de l'employé en vigueur.

QUE ses années d'expérience soient reconnues.

QUE les sommes reliées à cet engagement soient prises à même les montants prévus aux prévisions budgétaires 2019 au budget de l'aménagement et urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 ENVIRONNEMENT
-------------------

#### 8.1

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

Une rencontre est prévue ce jeudi 17 janvier 2019.

#### 8.2

#### OUVERTURE DE POSTE – AGENT À LA GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

J'informe les maires que tel qu'entendu lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2019, nous procéderons prochainement à l'ouverture et l'affichage de

poste d'un agent à la gestion des boues de fosses septiques.

18.0 VARIA
------------

### **Plantes envahissantes**

Monsieur Jean Lavigne, maire suppléant de la Municipalité de Marston, demande un état de situation dans le dossier des plantes envahissantes, entre autres au sujet de la Myriophylle à épi. Monsieur Patrice Gagné explique que l'été passé il y a eu urgence d'agir pour le lac Mégantic afin de retirer, par un procédé manuel, des plants de Myriophylles identifiés dans la marina de Lac-Mégantic. Il ajoute qu'une subvention a pressé différentes municipalités d'agir en formant un comité pour déposer une demande de subvention permettant de mettre en place des actions préventives et qu'elles sont toujours en attente de la réponse de la demande de fonds. Il termine en soulignant que la MRC prévoit faire de la sensibilisation en ce qui a trait aux plantes envahissantes, laquelle fait partie de son mandat et fait suite à une demande de subvention à la Fondation de la faune.

9.0 TRANSPORT
---------------

#### 9.1

---

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Une rencontre est prévue le 22 janvier prochain.

#### 9.2

---

#### RENCONTRE AVEC LE MTQ

Madame le préfet informe les maires qu'une rencontre de coordination avec le milieu a eu lieu avec les représentants du ministère des Transports. Madame le préfet informe les maires des actions à poser et des personnes à contacter. Un bottin des ressources au sein du ministère des Transports est distribué à chacun des maires. Il est convenu de faire parvenir la version électronique du Bottin aux bureaux municipaux. Des discussions ont lieu en lien avec le changement de catégorie de la route 108 en ce qui a trait à son entretien. Madame le préfet mentionne qu'il a été demandé au ministère de fournir des réponses prochainement en lien avec cette modification.

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
------------------------------------

#### 10.1

---

#### PRÉSENTATION DU NOUVEAU RESPONSABLE DE POSTE DU GRANIT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le responsable de poste du Granit de la Sûreté du Québec n'ayant pas pu être présent ce soir, ce point est reporté.

#### 10.2

---

#### OUVERTURE DE POSTE – TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE

J'informe les maires que tel qu'entendu lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2019, avant les fêtes nous avons procédé à l'ouverture du poste de technicien en prévention incendie et que les entrevues auront lieu la semaine prochaine.

## 11.0 SERVICE D'ÉVALUATION

### 11.1

#### RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation pour le mois de décembre, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ce rapport. Aucune question n'est posée.

### 11.2

#### OUVERTURE DE POSTE - VISITEURS

J'informe les maires que tel qu'entendu lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2019, nous procéderons prochainement à l'ouverture des postes de visiteurs pour le service d'évaluation, le besoin étant de 4 visiteurs pour cette année. J'ajoute que monsieur Frédéric Poulin, visiteur, sera rappelé au travail prochainement et que son intérêt à reprendre ses fonctions fera foi du nombre de postes à combler pour cette année. J'explique ensuite aux maires que l'appel de candidatures sera modifié de manière à changer le profil des candidats en souhaitant que cela permette d'en recevoir davantage. Des questions sont posées en lien avec la validation des évaluations effectuées par le nouveau personnel lors des visites de résidences. J'explique aux maires le processus de validation et vérification des fiches.

## 12.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

### 12.1

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

Madame le préfet informe les maires que la prochaine rencontre est prévue en février prochain.

### 12.2

#### PROGRAMMATION PLAISIRS D'HIVER

J'informe les maires que les activités de la programmation Plaisirs d'hiver 2019 seront publiées en février prochain dans le journal l'Écho de Frontenac, et ce, pour 2 parutions.

## 13.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

### 13.1

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

Madame le préfet informe les maires qu'une rencontre a un lieu le 11 janvier dernier avec les dirigeants du CIUSS-CHUS de l'Estrie et différents acteurs du milieu. Il a entre autres été question de l'état de situation depuis la mise en place de la nouvelle structure, des modifications apportées au niveau des services et des emplois au Granit, de la couverture par des médecins de famille dans le secteur Nord de la MRC, de la construction du CHSLD pour 2023 et des modifications à apporter pour recevoir le nouveau scanner, lequel est tout de même opérationnel en attendant dans une roulotte à l'extérieur. Des discussions ont lieu au niveau des services offerts à la population, des changements et problématiques que la nouvelle structure

a apportés et de ce que vivent les usagers.

13.2

---

PAGIEPS, ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ – INSTANCE DE  
CONCERTATION LOCALE

**2019-06**

**PAGIEPS, ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ – INSTANCE DE  
CONCERTATION LOCALE**

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) reconnaît la capacité des communautés et des personnes à prendre en charge leur développement, de même que les spécificités régionales et locales ;

CONSIDÉRANT QUE le PAGIEPS prévoit des ententes appelées alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire dans le cadre du FQIS, par le biais d'ententes régionales regroupant plusieurs MRC ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) qui prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC de l'Estrie a été désignée, par la MRC du Granit et les autres MRC de l'Estrie, comme mandataire et fiduciaire agissant à titre de table régionale de lutte contre la pauvreté pour la région de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le mandataire oblige la MRC du Granit à nommer une instance de concertation locale;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit désigne la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC) à titre d'organisme mandataire pour instance de concertation locale pour cibler des priorités d'intervention.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la CDC et la direction générale de la MRC du Granit pour former un comité multisectoriel en lien avec le développement social, lequel devra être formé de représentants d'organismes du territoire de la MRC du Granit, du personnel de la MRC du Granit, d'élus de la MRC du Granit, du domaine de la Santé, du domaine de l'Éducation, du personnel du Centre local d'emploi (CLE) et une personne vivant ou ayant vécu en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Table des MRC de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3

---

REGROUPEMENT DES HLM

Madame le préfet informe les maires que les lettres patentes ont été reçues et que des entrevues ont été passées le 9 janvier dernier dans le but de combler le poste de directeur du regroupement de HLM du territoire. Elle termine en ajoutant que ce sera le Conseil d'administration provisoire qui entérinera l'embauche du directeur du regroupement, dont monsieur Michel Ouellet est le président.

14.0 PROJETS SPÉCIFIQUES
--------------------------

## 14.1

---

**JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2019**

Madame le préfet informe les maires que se tiendra la semaine de la persévérance scolaire du 11 au 15 février 2019. Une enveloppe est distribuée à chacun des maires et madame le préfet les invite à adopter la résolution qui y est incluse. Cette année, les municipalités d'Audet et Frontenac sont preneuses des drapeaux remis.

## 14.2

---

**SUIVI PROJET DE CARACTÉRISATION INTERNET HAUTE VITESSE**

J'informe les maires que nous en sommes à la révision des secteurs que les municipalités avaient soumis en janvier 2017. Monsieur Rafael Lambert prépare des plans et tableaux pour que les directeurs généraux puissent confirmer les secteurs à desservir. Par la suite, messieurs Jean-Félix Lacroix et Rafael Lambert compléteront les tableaux demandés par BC2 Tactique pour la réalisation du mandat.

## 14.3

---

**CHAMBRE DE COMMERCE - DÉJEUNER DES ÉLUS SCOLAIRES ET MUNICIPAUX**

Madame le préfet rappelle aux maires la tenue du déjeuner des élus municipaux et scolaires le 27 janvier prochain à 9 h au Club de golf du lac Mégantic.

## 14.4

---

**ENGAGEMENT – GESTION DOCUMENTAIRE****2019-07****ENGAGEMENT – GESTION DOCUMENTAIRE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit engage madame Catherine Bolduc à titre d'agente à raison de 24 heures par semaine, afin de continuer la migration des documents de la MRC du Granit vers la nouvelle nomenclature, et ce, à compter du 21 janvier 2019 pour une durée de 40 semaines.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit engage madame Marie-Hélène Houle, archiviste, à raison de 14 heures par semaine, afin de continuer la migration des documents de la MRC du Granit vers la nouvelle nomenclature, et ce, à compter du 21 janvier 2019 pour une durée de 40 semaines.

QUE le salaire de madame Catherine Bolduc soit celui de la classe B.

QUE le salaire de madame Houle soit celui prévu à l'offre de service de Marie-Hélène Houle, Archiviste.

QU'une évaluation du mandat soit faite après 20 semaines de travail afin de valider les tâches restantes.

QUE les sommes reliées à leur engagement soient prises à même les montants prévus aux prévisions budgétaires 2019 au surplus du budget administration et au Fonds de développement des territoires.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------------------------

15.1

## COMPTES À PAYER

**2019-08****COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Décembre 2018	70 792,63 \$
-------------------	---------------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Des questions sont posées en lien avec certains paiements à effectuer.

15.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2018
---

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de décembre 2018. Différentes questions sont posées en lien avec certaines dépenses récurrentes.

15.3

LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR L'ANNÉE 2019
--

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes pour l'année 2019. Aucune question n'est posée en regard de cette liste. Les maires étant d'accord avec cette liste, la proposition suivante est adoptée.

**2019-09****LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR L'ANNÉE 2019**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit autorise la secrétaire-trésorière à payer sur réception, les factures concernant les dépenses récurrentes suivantes et que ces paiements soient soumis au conseil des maires pour information suite à leur paiement :

- Assurance Groupe
- Carte de crédit VISA (contrats évaluation et autres)
- Club Social
- Commission des normes et de la santé et de la sécurité au travail
- Contribution employeur et retenues à la source
- Électricité

- Entretien équipements
- Entretien bâtisse
- Fête des OTJ
- Fonds de développement et entente culturels
- Fonds de pensions élus
- Frais de banque
- Frais de déplacements
- Frais de pesées au site
- Frais de réception
- Honoraire archiviste
- Inscription formation et association (colloque, congrès)
- Location photocopieur
- Petite caisse
- Postes et messageries
- Programmes d'aide à la rénovation
- Régime Enregistré d'Épargne Retraite des employés
- Remboursement emprunts et frais d'intérêts
- Remboursement fonds bassins versants
- Remboursement programme de subvention
- Remise TPS et TVQ
- Rémunération des élus et des représentants
- Salaires
- SDEG
- Hébergement logiciel
- Taxes municipales (services)
- Téléphone (cellulaire, pagette, internet, téléphone)
- Transports adapté et collectif
- Transport BFS
- Transport des RDD
- Transport et traitement des matières résiduelles
- Vente pour taxes
- Programme d'aide au développement économique, ministère des Finances et de l'Économie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 15.4

#### RÉPARTITION DES VOTES À LA TABLE DE LA MRC POUR 2019

Suite à la publication dans la Gazette officielle du Québec, édition du 26 décembre 2018, décret no 1421-2018, de la liste des populations établies des municipalités du Québec pour l'année 2019, il est remis à chacun des maires, une formule de vote qui sera utilisée lors des assemblées du conseil pour la prochaine année.

	POP.	VOIX	POURCENTAGE
<b>AUDET</b>	772	1	3,56%
<b>COURCELLES</b>	797	1	3,67%
<b>FRONTENAC</b>	1 753	2	8,08%

LAC-DROLET	1 029	2	4,74%
LAC-MÉGANTIC	5 632	6	25,95%
LAMBTON	1 626	2	7,49%
MARSTON	719	1	3,31%
MILAN	303	1	1,40%
NANTES	1 426	2	6,57%
NOTRE-DAME-DES-BOIS	953	1	4,39%
PIOPOLIS	379	1	1,75%
SAINT-AUGUSTIN-DE-WOBURN	705	1	3,25%
SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON	843	1	3,88%
SAINT-LUDGER	1 077	2	4,96%
SAINT-ROBERT-BELLARMIN	569	1	2,62%
SAINT-ROMAIN	711	1	3,28%
SAINT-SÉBASTIEN	732	1	3,37%
STORNOWAY	534	1	2,46%
STRATFORD	951	1	4,38%
VAL-RACINE	195	1	0,90%
	<b>21 706</b>	<b>30</b>	<b>100,00%</b>

1 VOTE PAR MILLE DE POPULATION

### 2019-10

#### DEMANDE DE VALIDATION DES DONNÉES PAR L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC – DÉCRET DE LA POPULATION DE LA MRC DU GRANIT POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a publié, dans la Gazette officielle du Québec édition du 26 décembre 2018, son décret no 1421-2018 de la population établie des municipalités du Québec pour l'année 2019;

ATTENDU QUE la population est le nombre d'habitants du territoire établi sur la base de l'estimation faite par l'Institut de la statistique du Québec;

ATTENDU QUE le nombre de vote par municipalité de la MRC du Granit est établi sur la base d'un vote par mille habitants;

ATTENDU QUE la population des municipalités est utilisée comme facteur multiplicateur pour établir certaines quotes-parts de la MRC;

ATTENDU QUE les gouvernements utilisent aussi cette même statistique pour établir les aides financières auxquelles les municipalités ont droit en lien avec les différentes subventions;

ATTENDU QUE la population de certaines municipalités du territoire de la MRC du Granit est diminuée de 12 % à 14 % par rapport à l'année dernière, et ce, sans aucune raison apparente;

ATTENDU QUE la population de certaines municipalités du territoire de la MRC du Granit est augmentée jusqu'à 24 % par rapport à l'année dernière, et ce, sans aucune raison apparente;

ATTENDU QU'une note du décret stipule que les données des décrets successifs ne doivent pas être utilisées comme des séries chronologiques et que les données ne sont pas comparables d'une année à l'autre;

ATTENDU QUE les importantes variations d'une année à l'autre laissent présumer une grande inexactitude des données estimées;

ATTENDU QUE lesdites données ont des impacts significatifs au niveau, entre autres, des budgets des municipalités et des montants des subventions qui leur sont octroyées;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires demande à l'Institut de la statistique du Québec de justifier les importantes variations de population pour les municipalités de la MRC du Granit de l'année 2019.

QUE le conseil des maires demande à l'Institut de la statistique du Québec de se pencher sur la méthodologie utilisée pour estimer la population d'une année à l'autre, considérant les impacts qu'elle amène.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.5

LISTE DES TARIFS POUR DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR LA MRC POUR L'ANNÉE 2019

**2019-11**

**LISTE DES TARIFS POUR DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR LA MRC POUR L'ANNÉE 2019**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les tarifs en regard du rôle d'évaluation soient ajustés au cours de l'année selon le décret publié par la Gazette officielle à cet effet;

QUE les tarifs suivants s'appliquent lors de la vente de documents par la MRC aux différents organismes en faisant la demande :

### TARIFS 2019

<b>ÉVALUATION:</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Attestation de propriété	6,00 \$	6,00 \$

Consultation publique évaluation (taux horaire, min. 1 hr)	12,00 \$	12,00 \$
Contrat	4,00 \$	4,00 \$
Droits de mutations	6,00 \$	15,00 \$
Frais d'expertise professionnelle (technicien)	35,00 \$/hr	35,00 \$/hr
Frais d'expertise professionnelle (responsable)	45,00 \$/hr	45,00 \$/hr
Rôle d'évaluation internet (pour Commission Scolaire)	0,38 \$/page de rôle	0,39 \$/page de rôle
Rôle d'évaluation internet	0,45 \$/unité d'éval.	0,47 \$/unité d'éval.
Sommaire de rôle	15,00 \$	15,00 \$

**ADMINISTRATION:**

Envoi de message par télécopieur (de la page)	1,00 \$	1,00 \$
Epinglette	5,00 \$	6,00 \$
Epinglette (transport inclus)		8,00 \$
Photocopie noir et blanc (l'unité)	0,38 \$	0,39 \$
Photocopie couleur (l'unité)	0,38 \$	0,39 \$

**AMÉNAGEMENT:**

CD gravé	10,00 \$	10,00 \$
Règlement de contrôle intérimaire	25,00 \$	25,00 \$
Règlement d'urbanisme avec plan d'urbanisme (nouvelle génération)	140,00 \$	140,00 \$
Schéma d'aménagement révisé	175,00 \$	175,00 \$
Modification au règlement d'urbanisme (incomplète)		115,00 \$
Modification au règlement d'urbanisme	230,00 \$	230,00 \$
Mise à jour des règlements d'urbanisme (Domtar, Ecceterra, Francis Carrier, arp. et Serv. Forestiers Martel)	90,00 \$ / an	90,00 \$ / an
Frais d'expertise professionnelle (technicien)	35,00 \$/hr	40,00 \$/hr
Frais d'expertise professionnelle (responsable)	45,00 \$/hr	50,00 \$/hr

**GÉOMATIQUE:**

Cahier de cartes routières (11 X 17) noir/blanc	25,00 \$	25,00 \$
Carte routière à l'unité (11 X 17) noir/blanc	3,00 \$	3,00 \$
Extrait de matrice simple	12,00 \$	12,00 \$
Extrait matrice couleur	15,00 \$	15,00 \$
Frais d'expertise professionnelle (technicien)	35,00 \$/hr	40,00 \$/hr
Frais d'expertise professionnelle (responsable)	45,00 \$/hr	50,00 \$/hr
Carte grand format	3,00 \$/pied 2	3,00 \$/pied 2

**LOISIR:**

Frais d'expertise professionnelle (technicien)	35,00 \$/hr	40,00 \$/hr
Frais d'expertise professionnelle (responsable)	45,00 \$/hr	50,00 \$/hr

\* Selon le décret publié dans la Gazette officielle de chaque année.

\*\* Ce frais a été créé de manière à pourvoir aux dépenses engagées par la MRC en regard du travail de fait lorsqu'un projet nécessitant un procédurier est abandonné avant d'être complété (avant son adoption)

Les taxes peuvent être ajoutées, lorsqu'applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.6

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-16 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC

**2019-12****REPORT DU POINT 15.6 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-16 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC**

ATTENDU QUE le montant de l'allocation de dépenses des élus pour l'année 2019 n'est toujours pas disponible;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attendre que soit confirmé ledit montant avant de procéder à l'adoption du Règlement no 2018-16 relatif à la rémunération du préfet et des membres du conseil et des comités de la MRC;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires reporte à une séance ultérieure le point 15.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-16 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC.

QU'il soit discuté, à cette présente séance, du principe dudit règlement avant de procéder à son adoption de manière à s'assurer de la compréhension de tous.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 15.7

---

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-17 RELATIF AU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS DE LA MRC DU GRANIT

**2019-13****ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-17 RELATIF AU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS DE LA MRC DU GRANIT**

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c T-11.001) prévoit le remboursement des dépenses des élus effectuées dans le cadre de leurs fonctions;

ATTENDU QUE la MRC du Granit peut, par règlement, établir un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de celle-ci;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 445 du *Code municipal* ont été respectées;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le « RÈGLEMENT NO 2018-17 RELATIF AU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS DE LA MRC DU GRANIT » soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 15.8

---

MODIFICATION DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ – FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE REPAS

**2019-14****MODIFICATION DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ – FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE REPAS**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a adopté son « RÈGLEMENT NO 2018-17 RELATIF AU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS DE LA MRC DU GRANIT »;

ATTENDU QUE la MRC désire, par souci d'équité, modifier son Manuel de l'employé de manière à ce que ce dernier corresponde audit règlement quant au remboursement de certains frais;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le point A de la section **16.2 Frais de déplacement** se lise dorénavant de la manière suivante :

**A. Frais d'hébergement et de repas**

À l'occasion d'un congrès, d'un colloque, d'une session de formation où l'employé doit dormir à l'extérieur, le prix de la chambre est celui de l'hôtel où se tient l'évènement et si cela n'est pas possible, il choisit un hôtel dont le prix est comparable.

L'employé qui doit travailler à plus de dix (10) kilomètres du bureau reçoit un montant maximum de :

- Déjeuner : 15 \$
- Dîner : 25 \$
- Souper : 35 \$

Dans le cadre de participations à des congrès ou des colloques autorisées, les frais de repas sont remboursés aux coûts réels, sur présentation de pièces justificatives jusqu'à concurrence de la somme de 100 \$ par jour.

Dans les cas où l'employé se déplace à l'extérieur de la MRC, il doit fournir les pièces justificatives (factures). Il est à noter qu'aucune boisson alcoolisée n'est remboursée.

QUE l'allocation de repas pour le personnel travaillant sur la route à plus de 10 kilomètres du bureau demeure à 15,00 \$, et ce, tel qu'inscrit à l'**annexe V** du Manuel de l'employé.

QUE le taux mentionné à la section **Frais de kilométrage** au point **16.2 Frais de déplacement** soit de 0,455 \$, soit celui déterminé par le Conseil du trésor du Québec dans sa *Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.9

ADOPTION, RÈGLEMENTS DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS DE L'ANNÉE 2019

**2019-15****ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION,**

**FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2019**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le « RÈGLEMENT NO 2019-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2019 », soit adopté tel présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2019-16**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2019**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le « RÈGLEMENT NO 2019-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2019 », soit adopté tel présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2019-17**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2019**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le « RÈGLEMENT NO 2019-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2019 », soit adopté tel présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2019-18**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2019**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le « RÈGLEMENT NO 2019-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES



RECYCLÉES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2019 », soit adopté tel présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **2019-19**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2019**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le « RÈGLEMENT NO 2019-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2019 », soit adopté tel présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **2019-20**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2019**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le « RÈGLEMENT NO 2019-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2019 », soit adopté tel présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **2019-21**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2019**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le « RÈGLEMENT NO 2019-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2019 », soit adopté tel présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 15.10

NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMODEMENT – LOI 62 FAVORISANT LE RESPECT DE LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE L'ÉTAT ET VISANT NOTAMMENT À ENCADRER LES DEMANDES D'ACCOMODEMENTS POUR UN MOTIF RELIGIEUX DANS CERTAINS ORGANISMES

**2019-22****NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMODEMENT  
– LOI 62 FAVORISANT LE RESPECT DE LA NEUTRALITÉ  
RELIGIEUSE DE L'ÉTAT ET VISANT NOTAMMENT À ENCADRER LES  
DEMANDES D'ACCOMODEMENTS POUR UN MOTIF RELIGIEUX  
DANS CERTAINS ORGANISMES**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 17 de la *Loi 62 - Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*, la MRC du Granit est tenue de nommer un répondant au sein de son personnel en matière d'accommodement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit désigne madame Sarah Orichefsky à titre de répondante en matière d'accommodement, et ce, tel que prescrit par l'article 17 de la *Loi 62 - Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*, la MRC du Granit est tenue de nommer un répondant au sein de son personnel en matière d'accommodement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 15.11

**DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-RACINE – NOMINATION  
RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMODEMENT (LOI 62) À LA MRC  
POUR L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE**

J'explique aux maires que la Municipalité de Val-Racine a fait parvenir sa résolution no 2018-445, laquelle a aussi été transmise par courriel aux maires, demandant à la MRC d'évaluer la possibilité qu'un de ses employés devienne le répondant en accommodement pour l'ensemble des municipalités de la MRC du Granit. J'informe les maires que tel que prescrit par l'article 17 de la *Loi 62 - Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*, chaque organisme est tenu de nommer un répondant, au sein de son personnel.

## 15.12

**REPLACEMENT - DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA MRC****2019-23****REPLACEMENT – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le membre suivant soit nommé :

**Comité consultatif en environnement**

- Monsieur Janot Gosselin en remplacement de monsieur Steven Hallé à titre de représentant de la Ville de Lac-Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2019-24****REMPLACEMENT – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le membre suivant soit nommé :

**Comité consultatif en environnement**

- Monsieur Bernard Therrien, maire de la Municipalité de St-Ludger, en remplacement de monsieur Jean-Marc Grondin, maire de la Municipalité de Audet pour le secteur Chaudière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2019-25****REMPLACEMENT – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le membre suivant soit nommé :

**Conseil d'administration de Trans-Autonomie**

- Madame Marielle Fecteau, préfet, en remplacement de monsieur Yvan Goyette, maire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 15.13

**DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2019**

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le calendrier des séances du conseil des maires et du comité administratif pour l'année 2019.

## 16.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Ce sujet n'est pas traité considérant l'heure qu'il est, il sera traité lors de la prochaine séance.

## 17.0 PROJET ÉOLIEN

## 17.1

**PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI**

J'informe les maires que le mois de décembre a affiché un rendement de 32 % inférieur à ce qui avait été budgété à cause du givre. Quant aux dépenses, elles sont de 10 % inférieures par rapport à ce qui avait été prévu. Au global, le rendement de l'année 2018 est de 2 % supérieur par rapport aux prévisions. L'EBITDA (bénéfice) de l'année est donc de 5 % au-dessus du budget.

**18.0 VARIA****Forum de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM)**

Je rappelle aux maires qu'une invitation leur a été envoyée pour le Forum de la RICEMM qui aura lieu le 28 mars prochain. Monsieur Pierre Brosseau, maire de la Municipalité de Val-Racine souligne que la présence des inspecteurs municipaux est importante.

**19.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens sont présents pour poser certaines questions.

**20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE****2019-26****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 16 janvier 2019 soit levée, il est 23 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau  
Préfet

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 16 janvier 2019, et ce pour les résolutions 2019-05, 2019-07, 2019-08 et 2019-14.

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale